

Règlement du Tournoi d'Hiver 2025 - 2026



Article 1 : Modalités pratiques

Le Tournoi d'Hiver 2025 - 2026 est un tournoi open d'échecs standard homologué FIDE en 9 rondes et organisé par le CRELEL.

Il se déroulera du vendredi 14/11/2025 au vendredi 30/01/2026 dans les locaux du Collège Sainte-Véronique de Liège.

La direction du tournoi est assurée par Robert Liévens.

(robert.lievens@outlook.com ou 0499/41.56.10)

Est autorisée à participer toute personne affiliée à la FIDE.

Tout joueur domicilié en Belgique doit en outre être affilié à un club membre de la FRBE.

La cote ELO du joueur prise en compte sera la cote ELO FIDE standard à la date du 01/11/2025 ou à défaut la cote ELO nationale à cette même date.

Il est impérieux que les joueurs soient en ordre de cotisation en leur club et dûment affiliés à leur Fédération.

L'inscription du joueur implique l'acceptation du présent règlement.

Le tournoi est homologué FIDE et les résultats seront pris en compte pour la cote ELO FIDE standard ainsi que pour la cote nationale.

Le tournoi sera arbitré par l'Arbitre Georges Marchal.

(marchal.g.1944@gmail.com ou 0496/25.13.66)

Article 2 : Dates et horaires du Tournoi

Préinscription :	avant le mercredi 12/11/2025
Inscription sur place :	vendredi 14/11/2025 à 19h00
Check-up sur place :	vendredi 14/11/2025 à 20h15
Ronde 1 :	vendredi 14/11/2025 à 21h00
Ronde 2 :	vendredi 21/11/2025 à 20h15
Blitz éventuel sous réserve :	vendredi 28/11/2025 à 20h15
Ronde 3 :	vendredi 05/12/2025 à 20h15
Ronde 4 :	vendredi 12/12/2025 à 20h15
Ronde 5 :	vendredi 19/12/2025 à 20h15
Ronde 6 :	vendredi 09/01/2026 à 20h15
Ronde 7 :	vendredi 16/01/2026 à 20h15
Ronde 8 :	vendredi 23/01/2026 à 20h15
Ronde 9 :	vendredi 30/01/2026 à 20h15
Remise des prix du Tournoi :	vendredi 06/02/2026 à 20h00

Article 3 : Préinscription au Tournoi

La préinscription au Tournoi s'effectue par paiement anticipé avant le mercredi 12/11/2025 sur le compte de l'ASBL du CRELEL

IBAN : [BE94 0682 2700 7814](#) - [BIC GKCC BEBB](#) en indiquant vos [nom](#), [prénom](#) et la mention « [Hiver 2025 - 2026](#) ».

Le montant de la préinscription est de 25 € avec une réduction de 5 € pour les membres du CRELEL.

La préinscription est gratuite pour les joueurs titrés.

A sa demande, un joueur préinscrit en catégorie -1700 elo peut monter en catégorie + 1700 elo.

Un joueur préinscrit en catégorie + 1700 elo ne peut descendre en catégorie – 1700 elo.

L'Arbitre est autorisé à se préinscrire au Tournoi.

Article 4 : Inscription au tournoi

L'inscription au tournoi s'effectue sur place le vendredi 14/11/2025 à 19h00.
Le montant de l'inscription est de 30 € avec une réduction de 5 € pour les membres du CRELEL.

L'inscription est gratuite pour les joueurs titrés.

A sa demande, un joueur inscrit en catégorie -1700 elo peut monter en catégorie + 1700 elo.

Un joueur inscrit en catégorie + 1700 elo ne peut descendre en catégorie – 1700 elo.

L'Arbitre est autorisé à s'inscrire au Tournoi.

Article 5 : Check up des joueurs inscrits

Un check up des participants sera organisé le vendredi 14/11/2025.

Il faut absolument confirmer sa présence pour être apparié à la première ronde.

Article 6 : Absences, forfaits et abandon

Trois absences au Tournoi d'Hiver sont autorisées à la condition de les avoir annoncées avant publication de l'appariement définitif, soit le jeudi 15h00 précédant la ronde à venir.

L'annonce d'une absence se fait en salle de jeu par le biais de la bandelette de résultat ou en la communiquant au Directeur des Tournois et au Président du club.

(robert.lievens@outlook.com ou 0499/41.56.10)

(jortayolivier@gmail.com ou 0497/86.48.37)

En cas d'absence non-annoncée, le joueur sera déclaré forfait pour la ronde en cours après une heure, comptée dès le lancement de la partie par l'Arbitre. De plus, tout forfait non annoncé entraînera l'exclusion du joueur du tournoi, hormis en cas de force majeure.

En cas d'abandon volontaire du Tournoi, le joueur ne pourra prétendre à un quelconque prix.

Article 7 : Règles du jeu

Les règles du jeu appliquées sont les règles de la FIDE en vigueur au 01/11/2025. Un minimum de 20 coups joués et 1 heure de jeu sont nécessaires pour pouvoir proposer la nulle par accord mutuel.

Toutes les parties commencent quand l'arbitre annonce le début de la ronde.

Les pendules des retardataires sont démarrées par l'arbitre ou par l'adversaire.

Article 8 : Cadence de jeu

La cadence est de 90 minutes pour 40 coups + 30 minutes QPF avec 30 secondes d'incrément (Fischer) dès le premier coup.

La notation de la partie est obligatoire du premier au dernier coup.

Article 9 : Appariements

Les appariements se feront au système suisse intégral assistés du logiciel SWAR.

Article 10 : Départages

Le système de départage est le suivant :

1. Buchholz cut 1
2. Buchholz
3. Cumulatif
4. Résultat mutuel
5. Nb. Victoires

Article 11 Classement par catégories

Le tournoi est divisé en 2 catégories indépendantes : + 1700 elo et – 1700 elo.

Article 12 : Communication des résultats

Tous les résultats doivent être communiqués à l'Arbitre et au Directeur des Tournois par le biais des bandelettes de résultats, complétées et signées par les deux joueurs et déposées en salle de jeu.

L'encodage des résultats est du ressort du Directeur des Tournois.

La publication des résultats est du ressort du Directeur des Tournois.

Les résultats de chaque ronde seront publiés le samedi suivant la ronde clôturée et seront visibles sur le site du CRELEL ainsi que sur le site de la FRBE.

L'appariement définitif de la ronde suivante est publié le jeudi soir à 16h00.

Article 13 : Téléphones et autres appareils électroniques

Tout appareil électronique (téléphone, smartphone, montre connectée, montre digitale, ordinateur, tablette, etc.) est interdit en salle de jeu à moins qu'il ne soit complètement éteint (ni vibreur, ni mode avion).

Tout joueur contrevenant à ce point de règlement perdra la partie en cours sur le champ par décision de l'Arbitre.

Si un joueur est susceptible de recevoir des appels d'urgence, il peut confier son smartphone allumé à l'Arbitre. Celui-ci le préviendra en cas d'appel.

Les spectateurs sont soumis à ces mêmes règles sous peine de se voir exclus de la salle de jeu.

Article 14 : Conduite des joueurs et des spectateurs

En salle de jeu, les spectateurs doivent se tenir à distance raisonnable des joueurs.

En salle de jeu et à ses abords, il est demandé aux joueurs d'être silencieux.

Il est demandé de ne pas manger devant l'échiquier, d'avoir une tenue et une hygiène décentes, d'être respectueux de leur adversaire et de l'arbitre.

Il y a lieu de ne pas parler d'échecs avec qui que ce soit, de ne pas analyser de parties en cours, de ne pas avoir de lecture échiquéenne et de faire preuve du plus grand fair-play en toute circonstance.

Une salle d'analyse est à disposition des participants et des spectateurs.

Article 15 : Prix et coupes

L'intégralité du montant des inscriptions est redistribuée sous forme de prix.

Le premier prix en catégorie + 1700 elo est garanti à 300 €.

3 coupes seront décernées aux 3 premiers joueurs de chaque catégorie.

Il y aura 5 prix remis dans chaque catégorie.

Ces prix seront attribués par prise en compte des points et des 5 départages retenus.